

Les tenants et les aboutissants du statut de « l'enfant hors-limites »

Emmanuel de Becker

DANS **ENFANCES & PSY** 2025/3 n° 105, PAGES 163 À 174
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1286-5559

DOI 10.3917/ep.105.0163

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-enfances-psy-2025-3-page-163?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Les tenants et les aboutissants du statut de « l'enfant hors-limites »

Emmanuel de Becker

Traduisant la persistance de l'illusion de la toute-puissance infantile, la thématique de « l'enfant-roi », comme celle de « l'enfant tyran », est largement reprise tant dans les travaux scientifiques que dans les revues destinées au grand public. Pour S. Korff-Sausse (2007), retenir cette terminologie stigmatise l'enfant et le responsabilise des difficultés qu'il porte. À raison, l'auteure propose de considérer « l'enfant-roi » comme un symptôme social témoignant d'une forme d'adaptation à notre société contemporaine. Pour notre part, nous proposons la notion « d'enfant hors-limites » qui traduit davantage que celle « d'enfant-roi » les enjeux de la problématique discutée. En effet, la notion de roi, et certainement dans nos sociétés occidentales actuelles, inclut *ipso facto* le respect de certaines limites. Nous sommes loin des prérogatives des monarchies de droit divin...

La notion « d'enfant hors-limites » fait état des difficultés rencontrées par un système familial en mal d'autorité. Elle illustre les questions de lien entre un symptôme et la souffrance sous-jacente, entre un jeune sujet « désigné » et son entourage, entre les cliniciens concernés et une famille en difficulté. À la suite de D. Marcelli, on constate que le lien de filiation est devenu la pierre angulaire de nombreuses familles ; c'est l'enfant qui « fait » la famille et en assure la continuité (Marcelli, 2020). Beaucoup de parents ne sont plus convaincus de l'utilité, du sens, des limites ; un bon parent, « aimable », est celui qui ne frustre pas l'enfant, menacé, sinon, de recevoir de sa part un : « Je ne t'aime plus ! » Dès lors, discutons des aspects de parentalité et d'autorité, et abordons le paysage sociétal et familial dans lequel prend place « l'enfant hors-limites ».

Des enjeux sociétaux actuels

Nos sociétés dites occidentales sont largement empreintes des principes du « tout est permis » et du « rien n'est impossible ». Les progrès réalisés dans nombre de domaines ont généré une complexité « confusionnante » non sans susciter diverses interrogations d'ordre éthique. La recherche du « plaisir avant tout » soutenue par les progrès technologiques, techniques et scientifiques ne comporte-t-elle pas le risque de l'emporter en évacuant les composantes de cadre, de limite, de sens..., sans parler des retombées potentiellement dommageables ? La logique du « tout » alimente les fantasmes de toute-puissance, réduisant le psychisme à un fonctionnement simplifié, omettant les intrications avec l'inconscient ; les failles, les conflictualités et les ambivalences sont savamment mises de côté. Pour nombre de familles, il n'est guère aisé de se situer par rapport à un discours social omniprésent qui diffuse une idéalisation atteinte grâce à des méthodes infaillibles. Comment alors transmettre aux enfants la manière de se construire avec les notions de perte, de manque, inhérentes à toute expérience de vie ? Par ailleurs, une certaine uniformisation, voire une « formatisation » génèrent un monde de sujets semblables où les écarts entre générations, sexes ou fonctions sont petit à petit gommés alors que ces écarts se révèlent fondamentalement féconds. Ne risquons-nous pas de voir apparaître une société de l'identique, de l'entre-soi, qui alimente la crainte du tiers, de l'autre, entretenant les principes de comparaison, de rivalité, et plus loin de revendication ?... Dans la suite, émerge aussi la confusion entre symétrie et égalité. Les principes de la complétude et du bonheur impératif conduisent à une scotomisation du manque, de la finitude (Lebrun, 2022).

Ainsi, une société où, d'une part, toutes les formes de production d'enfants seront techniquement envisageables et où, d'autre part, les incertitudes modernes sur le genre et la filiation compliquent l'appréhension des places au sein des familles se voit probablement confrontée à une augmentation des situations « d'enfant hors-limites ». D. Klopfer (2022, p. 36) estime d'ailleurs que les familles d'aujourd'hui seraient globalement peu contenantes, moins « différenciatrices », en difficulté à penser les places symboliques et grandement soumises à l'influence de l'idéologie sociale, contexte exigeant un effort de pensée supplémentaire pour ne pas participer à l'expansion de l'indifférenciation.

Un autre aspect à prendre en considération est celui du statut de l'enfant et de la dérive que représente son culte. En effet, autant il y a lieu de respecter le jeune humain, autant certaines approches et conceptions éducatives comportent des risques de confusion entre rôles et places au sein des familles enchevêtrant les générations ; ici, les seuls droits de l'enfant font écho aux seuls devoirs des parents. Comme l'ont montré S. Dupont et ses collaborateurs (2022), ce

type de conception de la fonction parentale, prônant le principe de l'auto-détermination de l'enfant, peut conduire au « *burn-out* » des adultes, source de négligence, voire de maltraitance. D'enfant-roi, le jeune devient alors victime... Dès lors, il s'avère bien délicat d'assurer sereinement, fermement et avec bienveillance une parentalité moderne tant les menaces sont diverses et multiples.

De la nécessaire confrontation aux limites

Les travaux d'auteurs tels F. Dolto et C. Eliacheff, soulignés, entre autres, par G. Guillerault (2021), rappellent combien les castrations symboligènes constituent le terreau de toute construction identitaire dans ses volets de socialisation et d'inscription sociétale. Ces frustrations maturantes soutiennent l'intégration des nécessaires interdits.

Avec l'arrivée dans un monde où règnent la pesanteur et l'inévitable castration ombilicale, le bébé est d'emblée amené à intérioriser l'interdit du vampirisme, entrant dès lors dans une temporalité orale. Par la suite, l'intériorisation de l'interdit du cannibalisme se réalise par l'abandon du sein, du lait maternel, marquant la castration orale. Ainsi, le « circuit court » du corps à corps où l'enfant se confond avec la mère fait place au « circuit long » du désir de communication par la parole. La castration musculaire, aussi nommée « anale », vise à parvenir à contrôler la violence par l'intériorisation de l'interdit du meurtre. On définit encore la castration primaire, intervenant vers l'âge de 3 ans, lorsque l'enfant découvre la différence des sexes. Intériorisant l'interdit de l'indifférenciation, il est confronté à la limitation de la puissance infantile ; en d'autres termes, il s'engage dans le complexe d'Œdipe. À la suite de M. Lemay (2016, p. 218), précisons « qu'il y a trente ans il aurait été impensable de ne pas glisser les mots “pré-Œdipien” ou “Œdipien” dans les réunions et discussions de cas... À l'heure actuelle, si on les prononce, on nous regarde d'un air poli mais sincèrement apitoyé : il en est encore là ! » Il nous semble toutefois pertinent de conserver tout l'héritage de la lecture analytique de cette période développementale déterminée du jeune sujet tant les enjeux psycho-affectifs et relationnels sont particulièrement cruciaux... Il faut ensuite que le jeune sujet assume la castration secondaire (œdipienne) par l'intériorisation de l'interdit de l'inceste.

Comme nous venons de le rappeler succinctement, la confrontation à des castrations donnant lieu à différents interdits à intérioriser balise le trajet de vie psycho-affective du jeune humain et introduit les limites incontournables et nécessaires.

Ainsi, plusieurs temps successifs façonnent l'intériorisation des limites chez l'enfant ; ceux-ci sont scandés au cours des différentes rencontres multiples,

diverses, entre l'enfant et ses parents. Un premier temps essentiel est celui du contenant, figuré par les regards de l'autre, qu'ils soient approbateurs, réprobateurs, encourageants ou inquiets..., protecteurs en tout cas. Ce contenant doit donc se concevoir comme une protection de l'enfant contre ses propres velléités « hors limites », les stimuli néfastes, dangereux pour sa vie, et servir de premier « régulateur » des conventions sociales. Ces expériences concourent à l'établissement d'un « bon objet interne » qui participe déjà d'un lien d'autorité intériorisé. Le regard du parent protège et interdit, encourage et contient. Puis, intervient un deuxième temps, moins silencieux et davantage évident pour tout un chacun, qui consiste, face à l'opposition de l'enfant, en la nécessaire contenance de celle-ci par le parent ; position qui passe par le langage. Pouvoir dire « non » au « non » de l'enfant, c'est limiter une expansion anxigène d'un Moi qui se voudrait tout-puissant. Vient ensuite le temps des désirs et des enjeux œdipiens et de la nécessaire confrontation aux positions de l'autre. Les parents symbolisent l'objet d'un désir auquel on a à renoncer tout en le déplaçant sur d'autres figures. L'enfant est donc confronté à la limite de son désir, en devant tenir compte de celui du parent. La référence au tiers, à la Loi de la société introduite par cette limite, qui énonce l'interdit, ouvre sur des « possibles » plus lointains dans le temps et dans l'espace.

Être parent aujourd'hui

Il est fréquent d'entendre l'interrogation suivante : être parent peut-il être appréhendé comme l'est un métier au même titre qu'être plombier, peintre ou enseignant ? Entrons-nous dans l'habit de parent comme on entre dans celui d'avocat ou de mécanicien ? Apprenons-nous à être parent comme on apprend à être boulanger ou médecin, intégrant des connaissances à assimiler, des méthodes à intégrer ?... Comme le souligne L. Gadeau (2017), être parent n'est pas un métier, même si c'est une pratique. Pour l'auteur, il n'existe pas de frontière stricte entre le Soi parental et le Soi individuel. Le Soi parental se construit sur les assises du Soi individuel, celui-ci étant transformé, aménagé par l'expérience parentale. Dans la suite, L. Gadeau distingue la fonction d'être-parent de l'état d'être parent. Cette seconde notion renvoie à une qualification de type sociologique au même titre qu'une profession exercée. Quant à la fonction d'être-parent, elle détermine le matériau qui contient une part individuelle, propre à chacun d'entre nous, et une part commune, commune à tous les parents appartenant à la même culture. L'être-parent définit l'impossibilité d'opérer un interstice entre la part privée (Soi individuel) et la part publique (Soi parental) étant donné que l'un se nourrit de l'autre et réciproquement. L'être-parent est donc le matériau à partir duquel la pratique parentale opère. La complexité propre aux relations intersubjectives et la part de malentendu entre soi et l'autre

demandent des recommandations éducatives à mettre en relation dialectique avec les singularités propres à chaque protagoniste. En d'autres termes, l'être-parent correspond à cette complexité configurant les liens visibles et invisibles entre parents et enfants, structurant la relation par essence asymétrique entre le parent et l'enfant.

Il n'est guère aisé aujourd'hui d'adopter une parentalité correcte et ajustée, respectant rigoureusement et constamment les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Une parentalité que nous qualifions de « suffisamment bonne » allie deux vecteurs essentiels au développement de l'enfant, à savoir la bienveillance et la fermeté, quand la parentalité dite « exclusivement » positive (ou « positive exclusive ») voit, dans toute sanction, contrainte ou effort demandé, une forme de violence faite aux plus jeunes. Si la parentalité suffisamment bonne doit servir de point de repère tant pour les parents que pour les professionnels, nous prôtons de garder à l'esprit une posture de bon sens, de cohérence, de respect des places et fonctions au sein des familles et de la société, en évitant soigneusement les extrêmes ou les excès (Poussin, 2004). Ainsi, il y a lieu de ne pas confondre besoin d'amour et de tendresse et besoin de limites éducatives, et ce, en rappelant la nécessaire confrontation aux concepts de limites, de manques (de castrations).

Soulignons, sur la base du concept de néoténie, combien le jeune humain est par essence dépendant de l'adulte et combien il est tributaire des interprétations de l'autre quant à ses actes ; il est, d'une certaine façon, sujet à la violence fondamentale de l'interprétation. Dès lors, l'adulte est attendu à déployer tout un cortège de mouvements nuancés et respectueux à l'égard de l'enfant, en évitant soigneusement de tomber dans des simplifications inadaptées, voire des analyses dangereuses. Ainsi, le fait de considérer l'enfant tel un partenaire de sa propre éducation peut constituer une violence invisible en ne reconnaissant pas l'immatunité et la dépendance du jeune.

Et l'autorité parentale ?

En général, le lien d'autorité résulte de la hiérarchie entre deux personnes, hiérarchie inscrite dans une temporalité, chacune reconnaissant la justesse et la légitimité de cette autorité du fait que toutes deux ont d'emblée leur place fixée. Cette inscription, nécessairement temporelle, en fait un signifiant symbolique étant donné que cette relation d'autorité renvoie à des éléments antérieurs à ce qui se joue dans la scène actuelle. Autorité et antériorité sont intimement liées (les sages, les anciens incarnant l'autorité) ; l'autorité, contrairement au pouvoir, trouve ses racines dans le passé. De nos jours, cette conception d'une autorité traditionnelle, d'un ordre supérieur et antérieur, n'est plus guère acceptée.

Dans les années 1960, la société a été traversée par une révolution des mentalités. Mai 68 a crié : « il est interdit d'interdire ». A été mis en exergue que « l'enfant est une personne », celui-ci disposant de droits. L'éducation parentale en a été métamorphosée. Il en ressort qu'une autorité « moderne » repose sur la pertinence de ses argumentations, privilégiant la créativité de chaque individu, de chaque système humain. Sa finalité, recourant à la négociation, vise l'autonomie, la mise en valeur des compétences, l'épanouissement personnel. Beaucoup de parents s'efforcent de reconnaître et de donner une place aux désirs de l'enfant et visent prioritairement à son développement personnel. Imprégnés de la pensée de F. Dolto, les parents consultent leur enfant, négocient avec lui.

Rappelons que le concept de parentalité désigne le travail de transformation interne de l'adulte du fait qu'il devient parent. Progressivement, son usage s'est étendu à la prise en compte des capacités relationnelles du parent ; on peut d'ailleurs « mesurer » les compétences parentales. Étant donné que le parent a le souci d'être reconnu comme bienveillant et gratifiant, l'enfant détiendrait en fin de compte l'autorité sur la relation. Dans la suite, la mission d'éducation bascule en un souci de plaire, voire de séduire. En conséquence, toute notion d'autorité devient évanescence, toute contrainte est à éviter. En effet, si l'on entre en conflit avec son enfant, on crée la menace de ne plus être aimé. De plus, le frustrer, le limiter, risque d'assassiner le Mozart¹ qu'il devrait devenir. On observe donc beaucoup de familles développer des stratégies d'évitement du conflit.

Ainsi, en corollaire à la fragilisation de l'autorité, nous observons une captation de l'adulte dans le fantasme que l'enfant devrait vivre une satisfaction sans faille. Il en découle une interrogation : comment concilier la représentation de l'enfant comblé avec la fonction d'assumer, pour le parent, le rôle « d'agent de frustration » ? Rappelons que Freud a mis en lumière que l'enjeu qui conduit l'enfant à renoncer à son propre désir, à la demande du parent, est le besoin de conserver l'amour de celui-ci. Mais aujourd'hui, tout se passe comme si l'enjeu qui pousse le parent à renoncer à limiter son enfant est précisément celui de garder son amour. L'adulte prendra-t-il le risque d'un désamour temporaire ?... Là est la question qui se pose dans nombre de familles. On constate également un déplacement de l'espace de la conflictualité entre le désir et l'interdit ; ce n'est plus la limite et la loi intériorisée que le jeune sujet doit affronter mais bien un conflit entre sa toute-puissance interne et les obstacles du monde extérieur qui menacent de le barrer (Bouregba, 2013).

1. Rappelons l'ouvrage de G. Cesbron (1966) qui dépeint un enfant de sept ans observant les valeurs d'amour et de droiture connues jusqu'alors s'effondrer autour de lui... tel un « Mozart assassiné ».

La mise en avant des droits de l'enfant mène parfois à la confusion que l'avis de ce dernier équivaut à celui de l'adulte, au point d'éroder les frontières transgénérationnelles. Par ailleurs, comme tout sujet, l'enfant a aussi des devoirs. Or, pour soutenir celui-ci à devenir un individu socialisé, conscient et responsable de ses actes, il est essentiel qu'il puisse se confronter à un cadre de la part de ses parents notamment, à des limites, celles des autres et de la réalité en général, ainsi qu'aux lois auxquelles chacun de nous est soumis. Pour nous, le lien d'autorité consiste en une fonction de contenance, de protection et d'émulation des potentialités par la référence au tiers qu'elle introduit. Ce tiers est principalement constitué du respect de soi, du respect de l'autre et de la dialectique de la relation. Celle-ci s'appuie sur des codes de référence qui font loi (Goldman, 2022).

Qui est cet enfant « hors-limites » ?

Abordons cet aspect sans considérer l'enfant avec TSA ou déficience cognitive sévère. Jusqu'à l'âge de 3 ans, tout enfant éprouve un sentiment de puissance, à travers les déploiements sur les plans moteur, cognitif, affectif. Cette période représente une expérience vitale pour son développement. L'enfant exploite ses acquisitions psychomotrices et la liberté qu'elles lui offrent ; affirmant sa personnalité et mettant toutes ses forces à obtenir l'objet de son désir et à s'opposer à ce qu'il ne veut pas. Les limites de son territoire lui semblent lointaines tant ses compétences se complexifient au cours de cette période. Ces modifications ressortent tant de l'acquis issu des interactions multiples et variées que de l'inné originaire du patrimoine psycho-physiologique. Comme l'enfant est largement dépendant de son environnement, celui-ci lui procure l'essentiel et l'accessoire. L'expression de « l'enfant-roi » devrait dans l'absolu refléter, jusqu'à l'âge de 3 ans, une normalité de processus et non la description d'un état pathologique. Au-delà de cet âge ou si l'enfant manifeste des débordements répétés, des attitudes tyranniques, la question de la pathologie se pose dans le sens d'une défaillance dans le rapport à la limite. Habituellement, cette défaillance concerne un système dans ses patterns interactionnels.

Dès lors, nous pourrions relier le statut « d'enfant hors-limites » à la position du jeune sujet qui demeure et/ou qui est laissé dans le fantasme de sa toute-puissance et qui en souffre autant qu'il obtient de la jouissance. Cet « enfant hors-limites » n'est jamais seul dans son symptôme ; il implique des coparticipants, dont les parents, ceux-ci étant actifs dans le processus, tout en se ressentant victimes. Cet enfant nous paraît ainsi enfermé dans ses forces pulsionnelles non médiatisées ; il n'a plus de temps de rêver, de créer par lui-même, voire d'éprouver l'ennui, devant des parents épuisés par la roue du temps qui s'est emballée, s'étant mis en devoir d'occuper constamment

leur enfant. « L'enfant hors-limites » serait-il le symptôme d'un « excès de vitesse » ?

De notre expérience, la plupart sont, à la base, des enfants « presque » comme les autres, constitués sur un fonctionnement névrotique ; ils sont animés d'angoisses, de culpabilité ainsi que de désirs de relations objectales épanouissantes. Avec le temps, l'isolement, les bénéfices secondaires, ils semblent perdre les capacités de modulation des manières « d'être au monde », se fixant dans la revendication et la victimisation. L'intégration des limites leur échappe, leur narcissisme primaire prévaut. Les modes de présentation sont variés, allant d'une monarchie passive et silencieuse à l'agressivité tyrannique. Par ailleurs, rares sont les enfants se construisant sur une modalité perverse où la défaillance de la réciprocité dans la relation, l'absence d'empathie laissent place à une jouissance délétère. Soulignons aussi qu'il est fréquent d'entendre des expériences traumatiques liées de près ou de loin à la mort autour de la petite enfance du jeune problématique ou dans l'histoire d'un parent qui confie : « on a peur de le perdre ».

Pistes thérapeutiques

Développons succinctement quelques dimensions du traitement, en précisant que la thérapie individuelle de l'enfant, si elle demeure pertinente, ne peut se concevoir exclusivement, au risque, sinon, de renforcer l'enfant dans la solitude de son symptôme. Ainsi, quelle que soit l'épistémologie du clinicien, l'accompagnement thérapeutique ne peut en général pas se concevoir sans impliquer activement les parents et/ou la famille. En effet, lorsqu'on rencontre un « enfant hors-limites » et sa famille, on est confronté à la souffrance de celui-ci, à la souffrance de ses parents, sans oublier celle de l'éventuelle fratrie qui peut être durement mise à l'épreuve par ce frère ou cette sœur au statut exceptionnel.

Il est essentiel pour nous de considérer le concret de la vie d'une famille et de ses membres. Ce volet de l'accompagnement peut prendre la forme d'une guidance familiale, voire parentale, étant donné qu'elle rencontre la famille sur des questions d'éducation, sur la mise en évidence de repères cadrants et limitants. Cet espace de parole offre aux parents l'opportunité d'évoquer leurs attentes, angoisses, aspirations par rapport à leur enfant et à leur rôle parental. Pour faciliter la circulation de la parole, nous recourons à des médias simples comme les « cartes des sensations, émotions, besoins ». Nous invitons à mettre du relief dans la dynamique de la famille, en d'autres termes de l'ordre. Ces préoccupations ouvrent aussi sur les aspects de cohérence parentale. Si les parents s'entendent souvent sur la nécessité de l'autorité, combien le risque est grand qu'ils se disqualifient mutuellement dans le quotidien ! La guidance peut donner l'occasion aux parents d'expérimenter leurs différences

et complémentarité dans la fonction parentale, et ce dans un autre lieu, un autre temps. Elle leur permet de percevoir les dissonances qui peuvent exister entre l'interdit qu'ils énoncent et les attitudes qui l'annulent. Nous réfléchissons avec eux au sens de ces limites qui aident l'enfant à « s'humaniser ». La finalité clinique ne consiste point à éduquer des parents ou des familles. La tâche des intervenants est de soutenir les parents à investir positivement cette fonction d'autorité en la vivant sur la dimension responsable et non coupable. Soutenir, c'est à peine éclairer, encourager souvent, interroger parfois, tout en intervenant clairement sur les interdits fondamentaux.

Au fil des séances, la guidance laisse place au volet psychothérapeutique de l'accompagnement. Ce n'est qu'avec le temps qu'il est envisageable de questionner un symptôme dans ses vécus, ses représentations, ses liens avec une perspective diachronique. En travaillant les notions de limites, du jeu de la demande, on ouvre nécessairement à d'autres champs, dont centralement celui de la souffrance. L'enfant « hors-limites » peut ainsi révéler sa solitude, l'incompréhension, voire le rejet dont il se sent l'objet. Il perçoit l'irritation, l'épuisement des adultes, sans pouvoir et/ou vouloir modifier son comportement. L'enfant est pris au piège du risque du non-changement.

Nous constatons çà et là une confusion entre idéologie du lien et réalité du lien. Au temps des projets et des désirs, les futurs parents partagent idéaux et idéalizations, entre autres, sur la thématique de l'éducation et des limites afférentes. La réalité du lien confronte les belles et bonnes intentions. Ces parents désireux de réussir leurs liens peuvent abdiquer, animés de désespoir et de rage devant l'enfant réel face à eux. Il y a lieu de rassurer les parents qu'ils ne peuvent échapper aux erreurs, et, en conséquence, les accompagner dans ce renoncement incontournable. Renoncer, c'est aussi se réconcilier avec son propre parent qui, par essence, a été manquant. C'est peut-être parvenir à s'identifier à ce parent sans être emporté dans des velléités de réparation. Par ailleurs, il nous arrive de rencontrer des parents qui ont été trop « sages » en tant qu'enfants et qui éprouvent une certaine jouissance devant leur enfant caïd, frondeur, « qui ose ». . . . Fréquemment aussi, les désaccords entre père et mère sont importants, et nous sommes confrontés à des conflits conjugaux, latents ou non, qui nous amènent, le cas échéant, à travailler un temps avec le couple parental afin de soutenir une « équipe parentale » suffisamment solidaire.

Éduquer un enfant, lui mettre des limites, renvoie le parent à ce qu'il a vécu dans sa famille d'origine. Le père et la mère peuvent d'ailleurs avoir connu des styles familiaux très différents. L'histoire personnelle de chaque parent marque la manière dont il va exercer son autorité et se sentir ou non le droit de mettre des limites à son enfant (Caillé, 2003). Les séances familiales donnent l'occasion aux parents d'explicitier, au-delà de l'éducation, les valeurs transmises

par leurs deux lignées familiales (Gueguen, 2022). Il arrive également que le symptôme de l'enfant révèle une problématique familiale non résolue chez la mère ou le père.

Ainsi, nous rencontrons des parents, des familles en état de fragilité et d'épuisement. Dans les séances, nous mettons en évidence que le comportement de l'enfant ne constitue pas seulement une difficulté mais qu'il est susceptible de révéler des ressources, pour peu qu'on se donne l'occasion de les découvrir. Ainsi, nous veillons à être des « activateurs » d'un processus qui, d'une part, refait circuler la parole, et qui, d'autre part, permet aux membres de la famille de repérer leurs propres solutions, de (re)-trouver leurs repères, et de repartir plus confiants dans la trajectoire de vie.

Conclusion

Il est fréquent que les enfants auxquels on n'a jamais dit « non » dérangent, agressent les autres, provoquent les adultes. Ne cherchent-ils pas une limite rassurante ? Les enfants maintenus à l'abri de toute confrontation et conflictualité n'en seront que plus affectés quand, ultérieurement, ils rencontreront un arrêt. Les comportements difficiles occupent une place importante dans les motifs de consultation à la fois par leur prévalence et leur caractère « bruyant ». De tout temps, certains jeunes se sont opposés à l'autorité par des comportements difficiles, voire agressifs. D'ailleurs, les troubles du comportement ont été les premiers à avoir été décrits dans les travaux de psychopathologie de l'enfant. Dès le début de la vie, l'enfant est amené à apprendre les normes sociales et culturelles de son environnement et à accommoder sa conflictualité en privilégiant la collaboration. Si l'opposition marque une étape vitale dans le développement du jeune sujet, il y a lieu que celui-ci rencontre un tiers le remettant à une juste place. Aussi, les difficultés de l'enfant « hors-limites » habituellement tenaces convoquent les multiples dimensions de la parentalité. Pour notre part, nous optons pour le terme de « parentalité suffisamment bonne », à la lumière des travaux toujours d'actualité de Winnicott, indiquant par là un ajustement de qualité entre le parent et l'enfant intégrant les notions de limites et de manques. Quoiqu'il en soit, un enfant « hors-limites » a toujours quelque chose à nous apprendre...

BIBLIOGRAPHIE

- BOUREGBA, A. 2013. *Les troubles de la parentalité, approches cliniques et socio-éducatives*, Malakoff, Dunod.
- CAILLÉ, P. 2003. « Être parent aujourd'hui : performance d'un rôle ou vécu d'un état », *Thérapie familiale*, vol. XXIV, n° 2, p. 129-142.
- CESBRON, G. 1966. *C'est Mozart qu'on assassine*, Paris, Robert Laffont.

- DUPONT, S. ; MIKOLAJCZAK, M. ; ROSKAM, I. 2022. « The cult of the child: A critical examination of its consequences on parents, teachers and children », *Social sciences*, 11 (3), 141; 10.3390/socsci11030141.
- GADEAU, L. 2017. *Être parent aujourd'hui. Comment la psychologie peut vous aider au quotidien*, Paris, In Press.
- GOLDMAN, C. 2022. *Établir les limites éducatives : évaluation, diagnostic, actions thérapeutiques*, Malakoff, Dunod.
- GUEGUEN, C. 2022. *Petites et grandes questions pour une enfance heureuse*, Paris, Les Arènes.
- GUILLERAULT, G. 2021. « Françoise Dolto, la psychanalyse et le sens », *Figures de la psychanalyse*, n° 41, p. 53-63. <https://doi.org/10.3917/fp.041.0053>.
- KLOPFERT, D. 2022. *Penser l'incestuel, la confusion des places, temps d'arrêt*, Bruxelles, Yapaka.
- KORFF-SAUSSE, S. 2007. « L'enfant roi, l'enfant dans l'adulte et l'infantile », *Le Journal des psychologues*, n° 249, p. 62-66. <https://doi.org/10.3917/jdp.249.0062>
- LEBRUN, J.-P. 2022. *Je préférerais pas. Grandir est-il encore à l'ordre du jour?*, Toulouse, érès, 2022.
- LEMAY, M. 2016. *Forces et souffrances psychiques de l'enfant*, tome 3, *Enfance et parentalité*, Toulouse, érès.
- MARCELLI, D. 2020. *Moi, je. De l'éducation à l'individualisme*, Paris, Albin Michel.
- POUSSIN, G. 2004. *La fonction parentale*, 3^e édition, Malakoff, Dunod.

RÉSUMÉ

Les professionnels de la santé de l'enfant, tant du domaine physique que psychique, sont fréquemment confrontés aux plaintes familiales concernant un statut particulier, à savoir « l'enfant hors-limites ». Celui-ci interroge les rapports au sein de la famille, que l'on soit parent ou enfant. Cette contribution propose de réfléchir aux questions que ce comportement problématique met en exergue : comment comprendre, d'une part, l'autorité, et, d'autre part, la parentalité aujourd'hui ? Comment mettre des limites à l'enfant ? Comment conjuguer liens d'attachement et cadre d'éducation ?... Nous évoquons quelques dimensions du traitement, en précisant que la thérapie individuelle de l'enfant, si elle demeure pertinente, ne peut se concevoir exclusivement, au risque, sinon, de renforcer l'enfant dans la solitude de son symptôme. Ainsi, quelle que soit l'épistémologie du clinicien, l'accompagnement thérapeutique ne peut en général se concevoir sans impliquer activement les parents et/ou la famille.

MOTS-CLÉS

Autorité, castration, dysfonctionnement relationnel, « enfant hors-limites », lien, limite, parentalité.

SUMMARY

The ins and outs of the status of the “child outside the limits”

Child health professionals, in the areas of both physical and mental health, are frequently faced with complaints from families about a particular status, namely that of ‘the child outside the limits’. It raises questions about relationships within the family, whether as a parent or a child. This article reflects on the questions raised by this problematic behaviour: how can we understand authority on the one hand, and parenting today on the other? How can we set limits for children?

How can we combine ties of attachment and an educational framework? The author discusses some aspects of treatment, noting that individual child therapy, while still relevant, cannot be considered exclusively, at the risk of reinforcing the child's sense of isolation due to their symptoms. Thus, regardless of the clinician's epistemology, therapeutic support cannot generally be conceived without actively involving the parents and/or family.

KEYWORDS

Authority, castration, dysfunctioning relationships, "child outside the limits", links, limits, parentality.